



CABINET CHORFI ORGANISE UN SEMINAIRE DE FORMATION CONSACRE AU THEME :

**MAITRISER LA PRATIQUE DES DECLARATIONS FISCALES EN  
MATIERE D'IS (DECLARATION DU RESULTAT FISCAL ADM020) ET LES  
REGLES DE CONTROLE DE COHERENCE**

**POUR EVITER LE DECLENCHEMENT DE LA PROCEDURE DE LA  
DECLARATION RECTIFICATIVE (ART 221BIS) ET LE CONTROLE  
FISCAL**

**Date : du 07 Mars 2020 au 28 Mars 2020 chaque samedi matin de 9h à 13h**

**OBJECTIFS DE LA FORMATION :**

- MAITRISER LE CHAMP D'APPLICATION ET DE DETERMINATION DE LA BASE IMPOSABLE A L'IS;
- COMPRENDRE LES MECANISMES DE REINTEGRATIONS ET DEDUCTIONS (ARTICLE 9, 9 bis, 10 ET 11 DU CGI) ;
- GESTION DES DEFICITS FISCAUX : MAITRISER L'ORDRE DE PRIORITE D'IMPUTATION DES DEFICITS REPORTABLES :
  - ✓ DEFICITS / AMORTISSEMENTS
  - ✓ DEFICITS / HORS AMORTISSEMENTS
- GESTION DES CREDITS D'IMPOT.
  - RAS/ RED.JEINT / EXCDT IS / RED 20% AUG K / ACOMPTE
- COMMENT ETABLIR LE TABLEAU DE PASSAGE DU RESULTAT COMPTABLE AU RESULTAT FISCAL (T3) ;
- CALCUL DE L'IMPOT IS/CM ;
- RECOUVREMENT DE L'IMPOT : REGULARISATION - RELIQUAT A PAYER, EXCEDENT ;
- FORMULES DE COHERENCE (RC/RF) [Bilan – CPC – Tableau 3 et ADM 020] ;
- SANCTIONS FISCALES ;

**RESPONSABLE ET CONFERENCIER :**

Monsieur **MOHAMED CHORFI** est Expert comptable, Commissaire aux comptes, ex membre de la commission nationale du recours fiscal (CNRF), il a enseigné la comptabilité et la gestion aux inspecteurs des finances à l'école des Impôts de Casablanca.

Monsieur **MOHAMED CHORFI** a plus de **40 ans d'expérience** dans les domaines de conseil juridique et fiscal, audit et organisation comptable des entreprises. Il s'est spécialisé en fiscalité immobilière.

Domaines d'expertises :

- Formations et Séminaires
- Conseil et Juridique et Fiscal

**COMPRENANT :**

- ♦ Pauses - café
- ♦ 16 Heures de Séminaire de 9h à 13h
- ♦ Remise des documents (*Support + Annexes + Cas pratiques + Corrigés*)

**METHODE :** Exposés illustrés de cas pratiques avec corrigés.

- ♦ Une attestation de présence est délivrée à la demande du participant.
- ♦ Notre cabinet est éligible aux Contrats Spéciaux de Formation (OFPPT) sous le Numéro **1796335**

**PUBLIC CONCERNE :**

-Experts Comptables, Comptables agréés, Directeurs financiers, Cadres Comptables d'entreprises, chefs Comptables.

-Professionnels de la comptabilité et de la paie, collaborateurs de cabinets d'Expertise Comptable, fiscalistes, conseillers fiscaux d'entreprises.